

Chogan Group SpA  
www.chogangroupspa.com  
support@chogangroup.com

### PHOTO DU PRODUIT



### NOM DU PRODUIT

SKINAIL COLLAGEN - Complément alimentaire pour la peau, les cheveux et les ongles

### CODE

INTB042

### FORMAT

30 bustine da 21 grammi

### INSTRUCTIONS D'ÉLIMINATION ET CERTIFICATIONS



### OPÉRATEUR COMMERCIAL

Distribué par SuppleFit by Chogan Group S.p.A. Siège Social : via A. Olivetti, 24 – 00131 Roma (RM) Siège opérationnel : via Curatoio, 17 - 76125 Trani (BT) -ITALY

## DESCRIPTION

SKINAIL COLLAGEN est un complément alimentaire pour le bien-être et la beauté de la peau, des cheveux et des ongles, caractérisé par un agréable goût de pêche. Enrichi en vitamines B et en Zinc, le complément est particulièrement efficace grâce au mélange breveté CBH-TOTAL™ à base de Collagène et d'extraits végétaux. Ce mélange, conçu dans nos laboratoires pour contribuer au maintien normal de la peau, des cheveux et des ongles, contient : - Des extraits de myrtille et de raisin, qui agissent au niveau de la microcirculation et contribuent à l'oxygénation des tissus ; - Des extraits de grenade, de cerise (d'origine locale) et d'açai, qui ont un effet antioxydant utile pour prévenir le vieillissement de la peau ; - Vitamine C, qui contribue à la formation du collagène, essentiel au fonctionnement normal de la peau. Le collagène utilisé dans la formulation du produit se distingue par sa très haute qualité et son action tous azimuts, qui aide également à la santé des muscles et des articulations. Se caractérise par un poids moléculaire de 2000 Daltons (Da), ce qui assure une absorption plus rapide, une pénétration plus facile dans les tissus et une meilleure solubilité, garantie même dans l'eau froide. Il possède une extraordinaire teneur en protéines (92 g pour 100 g), le collagène qui enrichit SKINAIL COLLAGEN possède une très grande quantité d'acides aminés essentiels. Il contient notamment de l'Alanine, essentielle à la synthèse des protéines, et de la Cystéine, qui assure la production de Taurine et stimule ainsi le métabolisme énergétique.

## MODE D'EMPLOI

Complément alimentaire en poudre pour les adultes : 1 sachet par jour à dissoudre dans environ 250 ml d'eau à température ambiante et agiter. Prendre le matin et/ou le soir

## AVERTISSEMENTS

Les compléments alimentaires ne sont pas destinés à remplacer un régime alimentaire varié et un mode de vie sain. Tenir hors de portée des enfants de moins de 3 ans. Ne pas dépasser la dose quotidienne recommandée. Les personnes sous surveillance médicale, les femmes enceintes ou allaitantes doivent demander conseil à leur médecin avant de prendre ce complément alimentaire.

## INGRÉDIENTS

Ingrédients: : CBH-TOTAL™: Collagène hydrolysé, extrait sec d'Açaï (*Euterpe oleracea* Mart.) (fruit) tit. 10% Polyphénols, extrait sec de Myrtille (*Vaccinium myrtillus* L) (fruit) tit. 1% Anthocyanosides, extrait sec de Grenade (*Punica granatum* L.) (fruit) tit. 40% Punicosides, Cerise (*Prunus avium* L.) (pédoncule) extrait sec 1/4 provenant de la source d'approvisionnement locale, extrait sec de raisin (*Vitis vinifera* L.) (fruit) tit. 95% procyanidines; édulcorant : fructose ; acide ascorbique (vitamine C) ; arôme : pêche ; régulateurs d'acidité : acide malique, acide citrique ; maltodextrine ; Picolinate de Zinc, Dioxyde de Silicium, Niacine (Vitamine B3); Pantothénate de calcium (vitamine B5), Chlorhydrate de pyridoxine (vitamine B6), Riboflavine (vitamine B2), Biotine (vitamine H), Cyanocobalamine (vitamine B12).

## DDM À PARTIR DE LA DATE DE CONDITIONNEMENT

12 MESI

## CONTENU DE L'EMBALLAGE

30 sachets de 21g

## CONDITION DE CONSERVATION

Stocker le produit dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière et des sources de chaleur. La date de péremption fait référence au produit correctement conservé et dans un emballage non ouvert.

**APPORTS DE RÉFÉRENCE (AR)**

INGRÉDIENTS	PAR DOSE QUOTIDIENNE MAXIMALE	% VNR*
CBH-TOTALTM	12,495 g	
Collagène hydrolysé	12,4 g	
extrait sec de Myrtille tit. 1% Anthocyanosides	10 mg	
dont Anthocyanosides	0.1 mg	
extrait sec de fruit de Grenade tit. 40% Punicosides	10 mg	
dont Punicosides	4 mg	
Cerise (pédoncule) extrait sec 1/4 provenant de la source d'approvisionnement locale	10 mg	
extrait sec de raisin tit. 95% procyanidines	10 mg	
dont procyanidines	9.5 mg	
extrait sec d'Açaï tit. 10% Polyphénols	55 mg	
dont Polyphénols	5.5 mg	
VITAMINA B3 (Niacine)	16 mg	100 %
VITAMINE B5 (Pantothénate de calcium)	6 mg	100 %
VITAMINE B6 (Chlorhydrate de pyridoxine)	1,4 mg	100 %
VITAMINA H (Biotine)	0,05 mg	100 %
vitamine B2 (riboflavine)	1,4 mg	100 %
vitamine C (acide ascorbique)	80 mg	100 %
Picolinate de Zinc	50 mg	
dont Zinc	10 mg	100 %

INGRÉDIENTS	PAR DOSE QUOTIDIENNE MAXIMALE	% VNR*
VITAMINA B12 (cyanocobalamine)	2,5 µg	100 %

Valeurs nutritionnelles de référence pour les adultes selon le règlement de l'UE 1169|2011

#### DÉCLARATION DES ALLERGÈNES

Chogan Group S.p.A. déclare que, selon la documentation fournie par les fournisseurs de toutes les matières premières achetées, le produit susmentionné contient/ne contient pas les substances qui peuvent provoquer des allergies ou des intolérances mentionnées à l'annexe II du règlement de l'UE n° 1169/2011, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Chogan Group S.p.A. déclare également que le phénomène de contamination croisée par les allergènes est géré selon des procédures internes.

## ALLERGÈNES

ALLERGÈNE	PRÉSENCE D'ALLERGÈNE DANS LE PRODUIT	INGRÉDIENT CONTENANT L'ALLERGÈNE	PRÉSENCE DE L'ALLERGÈNE DANS L'ÉTABLISSEMENT EN TANT QU'INGRÉDIENT OU RÉSIDU D'UN INGRÉDIENT ALLERGÈNE
1. Céréales contenant du gluten, à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées, et produits à base de ces céréales, à l'exception des: a) sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose (*); b) maltodextrines à base de blé (*); c) sirops de glucose à base d'orge; d) céréales utilisées pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élever le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit de base dont ils sont dérivés.	NON	NON	NON
2. Crustacés et produits à base de crustacés.	NON	NON	NON
3. Ceufs et produits à base d'œufs.	NON	NON	NON
4. Poissons et produits à base de poissons, à l'exception de: a) la gélatine de poisson utilisée comme support pour les préparations de vitamines ou de caroténoïdes; b) la gélatine de poisson ou de l'ichthyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin.	NON	NON	NON
5. Arachides et produits à base d'arachides.	NON	NON	NON
6. Soja et produits à base de soja, à l'exception: a) de l'huile et de la graisse de soja entièrement raffinées (*); b) des tocophérols mixtes naturels (E306), du D-alpha-tocophérol naturel, de l'acétate de D-alpha-tocophéryl naturel et du succinate de D-alpha-tocophéryl naturel dérivés du soja; c) des phytostérols et esters de phytostérol dérivés d'huiles végétales de soja; d) de l'ester de stanol végétal produit à partir de stérols dérivés d'huiles végétales de soja. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élever le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit de base dont ils sont dérivés.	NON	NON	NON
7. Lait et produits à base de lait (y compris le lactose), à l'exception: a) du lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole; b) du lactitol.	NON	NON	NON

ALLERGÈNE	PRÉSENCE D'ALLERGÈNE DANS LE PRODUIT	INGRÉDIENT CONTENANT L'ALLERGÈNE	PRÉSENCE DE L'ALLERGÈNE DANS L'ÉTABLISSEMENT EN TANT QU'INGRÉDIENT OU RÉSIDU D'UN INGRÉDIENT ALLERGÈNE
8. Fruits à coque, à savoir: amandes ( <i>Amygdalus communis</i> L.), noisettes ( <i>Corylus avellana</i> ), noix ( <i>Juglans regia</i> ), noix de excelsa), pistaches ( <i>Pistacia vera</i> ), noix de Macadamia ou du Queensland ( <i>Macadamia ternifolia</i> ), et produits à base de ces fruits, à l'exception des fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole.	NON	NON	NON
9. Céleri et produits à base de céleri.	NON	NON	NON
10. Moutarde et produits à base de moutarde.	NON	NON	NON
11. Graines de sésame et produits à base de graines de sésame.	NON	NON	NON
12. Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre en termes de SO2 total pour les produits proposés prêts à consommer ou reconstitués conformément aux instructions du fabricant.	NON	NON	NON
13. Lupin et produits à base de lupin.	NON	NON	NON
14. Mollusques et produits à base de mollusques.	NON	NON	NON

## AUTRES INFORMATIONS

Formule enrichie en collagène bovin hydrolysé d'origine suisse. Formule enrichie en collagène bovin hydrolysé d'origine suisse.  
Certifications du collagène : ISO 9001:2015, FSSC 22000 et CERTIFICATE OF GMP COMPLIANCE